



La CGPME accueille favorablement l'idée de "*barémiser*" les allègements de charges

Un débat a eu lieu récemment sur les allègements de charges sur les bas salaires dont l'efficacité, pourtant reconnue par la Cour des comptes elle-même, reste contestée par certains, et ce essentiellement pour des raisons idéologiques.

A cette occasion, la CGPME a rappelé que le coût élevé du travail en France nuit à la compétitivité de l'économie française et freine la création de richesses et d'emplois. Remettre en cause les allègements de charges sur les bas salaires aurait donc des effets dévastateurs en terme de destruction d'emplois, et ce principalement dans les PME.

Pour autant nul ne peut contester que ces allègements de charges pèsent sur les finances publiques. C'est pourquoi il convient de réfléchir aux moyens de ne pas accroître ce coût sans alourdir le coût du travail ni déstabiliser les entreprises.

La CGPME accueille donc favorablement la volonté exprimée hier par le Premier Ministre, de "*barémiser*" les allègements de charges sur les bas salaires, la part employeur des charges sociales devenant fonction d'un barème progressif prenant en compte le niveau de salaire.